16 octobre 2006
Acadie Nouvelle

La voie est libre pour Irving

Nadia Gaudreau

Les évaluations environnementales concernant le projet de raffinerie de la compagnie Irving ne sont pas commencées que le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick doute déjà de leur portée effective. "Ça va être difficile d'arrêter le déroulement du projet", affirme un représentant de l'organisme.

Plusieurs étapes devront être franchies par la compagnie avant d'avoir toutes les autorisations nécessaires à la concrétisation du projet. Mais au bout du compte, ce sont les dirigeants politiques qui vont avoir le dernier mot.

C'est justement ce qui inquiète le Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick (CCNB). Le poids politique et économique de la famille Irving est tellement énorme dans la province qu'il serait surprenant que les politiciens viennent lui mettre des bâtons dans les roues. D'autant plus que le développement économique de la province et la construction de la deuxième raffinerie seront intimement liés.

"Souvent, le consensus semble être que si Irving a vraiment intérêt à faire quelque chose, étant donné sa puissance politique et économique dans la province, ça va être difficile d'arrêter le déroulement du projet", fait remarquer Toby Couture, du CCNB.

À son avis, seule une mobilisation populaire pourrait faire en sorte de freiner le projet.

"Quoiqu'une étude environnementale pourrait avoir des effets, j'ai mes doutes à savoir qu'Irving va laisser le projet s'interrompre pour ces raisons-là. Il faudrait qu'il y ait une voix vraiment forte du côté du peuple, des gens de Saint-Jean et du Nouveau-Brunswick", déplore le représentant du CCNB

Le rôle du fédéral

David Thompson, du regroupement Fundy Bay Keeper, a ses doutes sur le processus d'évaluation et espère seulement que le gouvernement provincial ne sera pas impliqué.

"Nous voulons voir des études d'impact poussées. On veut voir des études sous l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ou le Conseil canadien de l'énergie. On ne veut pas que les décisions soient déterminées par le processus provincial, car ça ne laisse jamais de place pour la participation publique", dit-il.

"Le processus provincial est trop vieux, il est faible, il n'y a pas de ressources. Ils peuvent oublier ça", ajoute M. Thompson.

À l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, un employé a déjà été nommé responsable de répondre aux questions des médias, même si le projet d'Irving n'a pas encore été déposé.

"De notre côté, c'est un peu comme si le projet n'existait pas, c'est au promoteur de faire les démarches nécessaires. Après avoir reçu la description, nous allons devoir décider s'il y a un impact sur les juridictions fédérales", indique Nicolas Girard, de l'ACEE.

Il admet toutefois que le gouvernement fédéral n'a aucune obligation quant au respect des recommandations

faites par son organisme.

Du côté d'Irving Oil, on affirme que des études de faisabilité et d'impact environnemental sont déjà en cours, notamment afin de déterminer le meilleur site pour accueillir la raffinerie.